



AVIS AU PUBLIC

Par la présente la commune de Reisdorf voudrait porter à la connaissance du public que le conseil communal a décidé dans sa séance du 27 avril 2023 d'approuver le PAP NQ « rue de la forêt » à Reisdorf. La délibération y relative a été approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 27 juillet 2023, Réf. : 19581/64C.

Le public pourra consulter le texte de la délibération à la maison communale pendant le délai de 30 jours.

Reisdorf, le 28 août 2023

Le Bourgmestre



Le Secrétaire

